

Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	Back-office - Options
Négociation - Dérivés sur actions et indices	Technologie
Back-office - Contrats à terme	Réglementation
	MCeX

CIRCULAIRE Le 7 août 2008

# EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME, TAUX DE MARGE FLOTTANTS, TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE ET TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI SUR PRODUITS INDICIELS

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme, les taux de marge flottants et les taux de marge pour les erreurs de suivi sur les produits indiciels et les taux de marge pour les options sur devises. La Bourse effectue une mise à jour de ces taux à tous les mois ou lorsque les conditions du marché le justifient.

La Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme, dans le cas des spéculateurs et des contrepartistes, doivent être modifiés comme suit :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONV 20 ious que le tour « Dane » à un ious	Spéculateur	2 950 \$	2 150 \$
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Contrepartiste	2 850 \$	2 050 \$
DAV Accentations homosius consdiennes de trais mais	Spéculateur	1 250 \$	750 \$
<b>BAX</b> - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Contrepartiste	1 150 \$	700\$
CC7 Obligations de commente de Cours de de deux aus	Spéculateur	2 450 \$	2 150\$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Contrepartiste	2 350 \$	2 050 \$
CCP Obligations de comment de Cours de de din ons	Spéculateur	1 900 \$	2 100 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Contrepartiste	1 800 \$	2 000 \$
TOP OUR STATE OF THE STATE OF T	Spéculateur	2 350 \$	2 300 \$
LGB - Obligations du gouvernement du Canada de trente ans	Contrepartiste	2 250 \$	2 200 \$
CANE I II CODEDAN CO	Spéculateur	9 650 \$	10 050\$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Contrepartiste	9 450 \$	9 850 \$
CVA Ludian anniform alabat C & D/TCV	Spéculateur	7 350 \$	6 400 \$
<b>SXA</b> - Indice aurifère global S&P/TSX	Contrepartiste	7 150 \$	6 200 \$
CVD Indianal of and day armine financian C & D/TCV	Spéculateur	2 400 \$	4 350 \$
<b>SXB</b> - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Contrepartiste	2 300 \$	4 150 \$
SXH - Indice plafonné de la technologie de l'information	Spéculateur	1 300 \$	1 800 \$
S&P/TSX	Contrepartiste	1 200 \$	1 700 \$
CVV Indianalafaan 4 de 12 da aan 2 d	Spéculateur	7 400 \$	8 600 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Contrepartiste	7 200 \$	8 400 \$
MCV Haista PÉmindant en Diameta de Carles (CO.)	Spéculateur	450 \$	450 \$
MCX – Unités d'Équivalent en Dioxyde de Carbone (CO2e)  1. L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions au	Contrepartiste	400 \$	400 \$

L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, telles que définies dans les Règles et Politiques de la Bourse.

Circulaire no: 132-2008

Circulaire no : 132-2008 Page 2

#### TAUX DE MARGE SUR POSITIONS APPARIÉES

Voici un résumé des taux de marge applicables aux positions appariées de contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDIC				CES	
TITE DE MARGE	SXF	SXA	SXB	SXH	SXY	
POSITIONS APPARIÉES	350 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT					
THE DE MARGE	ONX	BAX	CGZ	CGB	LGB	
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	179\$	200 \$	200 \$	200 \$	
« BUTTERFLY » (mois d'échéance consécutifs)	S/O	151\$	S/O	S/O	S/O	
« BUTTERFLY » (mois d'échéance non consécutifs)	S/O	245\$	S/O	S/O	S/O	

## TAUX DE MARGES SUR POSITIONS APPARIÉES ENTRE GROUPES COMBINÉS (« INTER-COMMODITY SPREADS »)

CONTRATS À TERME APPARIÉS  CGB - CGZ	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE	
Spéculateur	2 190 \$	2 225 \$	
Contrepartiste	2 085 \$	2 120 \$	

Note: Aux fins des calculs de marge et de capital, les tailles des contrats à terme CGB et CGZ étant différentes, l'appariement de ces contrats à terme n'ouvre droit à la marge ci-dessus qu'à la condition que l'appariement se fasse en tenant compte de la différence de taille de ces contrats. Ceci signifie que la position appariée doit être constituée de deux (2) contrats à terme CGB (taille de 100 000 \$) et d'un (1) contrat à terme CGZ (taille de 200 000 \$).

CONTRATS À TERME APPARIÉS LGB - CGB	ANCIEN TAUX DE MARGE	NOUVEAU TAUX DE MARGE	
Spéculateur	1 490 \$	1 540 \$	
Contrepartiste	1 420 \$	1 470 \$	

### TAUX DE MARGE FLOTTANTS

En ce qui concerne les taux de marge flottants sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

TAUX DE MARGE	PANIER DE TITR	ES D'UN INDICE	PARTS LIÉES À UN INDICE		
FLOTTANTS	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX	
Indice S&P/TSX 60	5,75 %	6,25 %	5,25 %	6,25 %	
Indice aurifère global S&P/TSX	10,25 %	10,25 %	10,50 %	10,00 %	
Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	6,50 %	11,50 %	6,25 %	11,25 %	
Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	7,25 %	10,50 %	7,50%	9,75 %	
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	8,50 %	11,00 %	8,75 %	11,00 %	
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	S/O	S/O	8,75 %	10,25%	

Circulaire no : 132-2008 Page 3

## TAUX DE MARGE POUR LES OPTIONS SUR DEVISE

TAUX DE MARGE POUR LES	TAUX			
OPTIONS SUR DEVISE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX		
USX - Options sur dollar É-U	3,00 %	3,00 %		

## TAUX DE MARGE POUR LES ERREURS DE SUIVI

En ce qui concerne les taux de marge pour les erreurs de suivi sur produits indiciels, ceux-ci ont été établis comme suit :

	ANCIEN TAUX			NOUVEAU TAUX		
TAUX DE MARGE POUR LES		Indice	Parts		Indice	Parts
ERREURS DE SUIVI	Indice	et	et	Indice	et	et
	et Domta	Contrats	Contrats à terme	et Parts	Contrats à terme	Contrats à terme
	Parts	à terme	a terme	Parts	a terme	a terme
Indice S&P/TSX 60	1,00%	1,75 %	1,50 %	1,25 %	1,25 %	1,50 %
Indice aurifère global S&P/TSX	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
Indice plafonné des services						
financiers S&P/TSX	1,25 %	1,00 %	1,25 %	1,00%	1,25 %	1,25 %
Indice plafonné de la technologie						
de l'information S&P/TSX	2,00 %	3,50 %	3,50 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,75 %	1,75%	1,00 %
Indice plafonné des matériaux S&P/TSX	1,00 %	S/O	S/O	1,50 %	S/O	S/O

Ces nouvelles exigences de marge entreront en vigueur lors du traitement des transactions du lundi 11 août 2008.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à l'adresse <u>sferraiuolo@m-x.ca</u>.

Jacques Tanguay Vice-président, Division de la réglementation